



Communiqué de presse **CFST**

Date 30.9.2010

La prévention est avantageuse même au bureau Nouvelle action préventive de la CFST pour les PME

Lucerne, 30.09.2010 – Dans le secteur des services se produisent plus de la moitié de tous les accidents du travail. Cette réalité, souvent sous-estimée, a incité la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST à lancer une campagne de prévention dans les bureaux qui met en avant des mesures simples ayant un impact important surtout pour les PME. En effet, qui se soucie de la santé au travail est récompensé – par moins d'absentéisme et des collaborateurs plus performants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 55% de tous les accidents de travail répertoriés ont lieu dans le tertiaire. De tels accidents peuvent donc avoir de lourdes conséquences, notamment pour les PME. Le travail reste souvent en attente, un remplaçant doit être embauché ou bien d'autres collaborateurs doivent faire des heures supplémentaires. Dans le pire des cas un client est perdu.

Même si les risques d'accident semblent moindres dans les bureaux comparativement au secteur de la construction ou à certaines entreprises artisanales ou industrielles, la réalité montre qu'ils sont plus importants que ce que l'on suppose généralement. En outre, les employés de bureau sont sujets à des troubles directement associés aux activités en position assise, aux postes de travail informatisés et au travail dans des salles climatisées: douleurs dorsales, contractions musculaires, douleurs tendineuses et musculaires, problèmes respiratoires et oculaires ou encore problèmes psychologiques entraînés par le mobbing ou un niveau de stress élevé.

D'autres problèmes se posent en cas de stress, de douleurs dans le dos ou d'accidents:

- Le stress multiplie les erreurs et la performance est largement diminuée.
- Selon de récentes estimations, 1,6 millions de journées sont perdues chaque année en Suisse en raison d'absences au travail. Les douleurs dorsales sont responsables dans un quart des cas.
- En cas d'absence prolongée, le risque de rester durablement dans l'incapacité de travailler est loin d'être négligeable.

La sécurité et la santé au travail sont donc aussi l'affaire des patrons, mais pas uniquement pour les raisons que nous venons de citer. Comme le prévoient la Loi sur le travail et la Loi sur l'assurance-accidents, l'employeur est tenu de minimiser ou d'éliminer les dangers pour la santé de ses employés. A cette fin, il existe une série de dispositions obligatoires pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail, mais aussi de nombreuses possibilités d'engagement volontaire.

Les petites et moyennes entreprises du secteur des services sont directement concernées par l'action «Prévention au bureau», puisque dans la majorité des cas, elles n'ont pas encore traité de façon systématique la sécurité au travail et la protection de la santé. Comme on le voit clairement, de petits efforts permettent déjà d'obtenir un impact conséquent et la protection de la santé et la sécurité au travail est aussi une question de rentabilité: une bonne santé et un lieu de travail sûr augmentent non seulement la satisfaction des collaborateurs, mais contribuent en même temps à la réduction des absences, et par conséquent de la fluctuation.

Les liens vers les documents les plus importants pour les PME du secteur des services de la CFST se trouvent sur le site Internet de l'action préventive (www.prevention-au-bureau.ch) . Et grâce au jeu-concours, il est deux fois plus avantageux de s'occuper de la sécurité au travail et de la protection de la santé: qui complète avec succès un des modules en ligne de la CFST avant la fin de l'année, peut participer à un tirage au sort de cadeaux attrayants.

www.prevention-au-bureau.ch

Informations aux médias:

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST,
Serge Pürro, secrétaire principal, tél. 041 419 51 59, serge.puerro@ekas.ch

Tâches de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) fait office de plaque tournante aux plans de la sécurité au travail et de la protection de la santé. A ce titre, elle veille à l'application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises, à l'utilisation des moyens financiers disponibles de manière coordonnée et à la collaboration efficace avec les partenaires des inspections cantonales du travail, du SECO, de la Suva et des organisations spécialisées. La Suva assume la présidence de la commission de 11 membres, qui regroupe également des représentants des organisations des employeurs et des travailleurs. Informations complémentaires: www.cfst.ch.